

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 19

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Convention avec l'association Maavar, renouvellement de la subvention dans le cadre du restaurant Noga

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638**

PRESENTATION

L'association MAAVAR présidée par Madame Nelly LEVY a son siège à Paris et dispose d'une antenne à Marseille 18 rue Stanislas Torrents 13006 Marseille..

Elle a pour objet de soutenir les personnes en situation de grande précarité.

A ce titre, elle a développé sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône, plusieurs actions et, notamment, le restaurant social : NOGA, situé : 74, Cours Julien 13006 Marseille.

Le restaurant social accueille toute l'année et 6 jours par semaine de 11h30 à 13h30 (soit 313 jours par an) un public en situation d'exclusion.

Il propose à ce public des repas chauds à midi et distribue des paniers repas le soir.

Dans le cadre de ce partenariat, les Maisons Départementales de la Solidarité du Centre-ville (Pressensé, Littoral, St Sébastien, Belle de Mai et Chartreux) ont la possibilité d'orienter vers cette structure des personnes en rupture de ressources.

Plus globalement, les actions menées par cette association s'inscrivent pleinement dans le champ de la politique d'action sociale mise en oeuvre par le Département.

OBJECTIFS DES ACTIONS POUR 2017

- Accueillir de manière inconditionnelle toutes personnes nécessitant une aide alimentaire.
- Fournir une aide alimentaire quotidienne aux personnes en situation de grande précarité en proposant des repas complets dans un lieu adapté et identifiable comme un lieu « ressource » favorisant l'échange et la sociabilisation.
Ainsi, le temps d'accueil de la fourniture des repas est également l'occasion de sensibiliser ces publics aux problématiques nutritionnelles via, notamment, des animations thématiques.
- Améliorer de façon globale la qualité de la prestation fournie au restaurant social, depuis les conditions matérielles de l'accueil jusqu'à l'amélioration des plateaux repas.
- Favoriser le développement de l'association par la création d'un dispositif de type maison relais pour répondre aux besoins de certaines problématiques.

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Depuis 2001, l'association sollicite du Conseil départemental une subvention pour développer cette activité.

Les subventions perçues ces trois dernières années sont les suivantes :

Date de la Délibération	Période	Montant de la subvention
27 mai 2016	01/01/2016 au 31/12/2016	81 380 €
26 juin 2015	01/01/2015 au 31/12/2015	76 000 €
22 octobre 2014	01/01/2014 au 31/12/2014	75 276 €

Pour l'année 2017, l'association MAAVAR sollicite du Conseil départemental, une subvention de 86 000 €

CONCLUSION

Compte tenu d'une diminution des orientations effectuées par les Maisons Départementales de la Solidarité en 2016, due principalement à la mise en place dans les MDS des chèques d'accompagnement personnalisé, il est proposé d'octroyer une subvention de 79 815 € pour l'année 2017.

A cet effet, le Conseil départemental financera 51 repas par jour au coût de 5€par personne et par jour (en 2016, 52 repas par jour au coût de 5€par personne et par jour).

La dépense correspondante sera imputée chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée

à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et m'autoriser à signer la convention conforme au modèle type prévu à cet effet.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL